

Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article3661>

Alliot-Marie plaide pour un relèvement de l'effort du budget militaire spatial

- Défense - France -



Date de mise en ligne : lundi 12 février 2007

Spyworld Actu

La ministre de la défense veut porter l'effort public en matière de secteur spatial militaire de 450 à 650 millions d'euros par an.

A quelques mois de l'élection présidentielle, le ministre de la Défense Michèle Alliot-Marie continue de plaider pour maintenir l'effort budgétaire dans le domaine de la défense. Elle veut notamment relever l'effort dans le domaine spatial pour le porter à 650 millions d'euros par an, contre 450 millions actuellement.

Lors de son audition au Sénat la semaine dernière, elle a plaidé pour un "objectif de 2 % du PIB (produit intérieur brut) consacré à l'effort de défense", ce qui lui apparaît comme "un objectif raisonnable pour les pays membres de l'Union européenne a mis l'accent sur une progression des budgets dans le domaine spatial et sur la poursuite de l'effort dans les capacités de projection des forces armées. Michèle Alliot-Marie a estimé que "des besoins importants restaient toujours à satisfaire".

"Le niveau du budget spatial militaire français, actuellement de l'ordre de 450 millions d'euros par an, mériterait d'être progressivement porté à 650 millions d'euros par an, ce qui permettrait, si d'autres pays européens amplifient leur effort dans ce domaine, de doter l'Europe de capacités spatiales militaires réellement adaptées aux enjeux actuels", a-t-elle expliqué lors de son audition au Sénat. Pour la poursuite de l'effort spatial, Michèle Alliot-Marie a cité "les moyens qui concourent à l'autonomie d'information et de communication, estimant qu'au-delà de la mise en service des satellites d'observation Helios 2 et de télécoms Syracuse III, l'effort devrait être amplifié dans le domaine spatial, appelé à jouer clef dans les opérations futures.

Michèle Alliot-Marie a également considéré que "les moyens de projection des forces devraient demeurer prioritaires". Elle a notamment évoqué l'avion de transport A400M, l'hélicoptère de transport NH90 et les bâtiments de projection et de commandement (BPC), les frégates européennes multimitions et le second porte-avions. Ce dernier, a-t-elle jugé, "répond à une véritable nécessité opérationnelle pour assurer la permanence de notre capacité autonome à la mer".

Elle est également revenue sur les informations de La Tribune qui s'était procuré un document révélant l'existence de l'exercice 2020. Cet exercice évoquait un manque à gagner dans le budget de la défense de l'ordre de 40 à 70 milliards d'euros. Michèle Alliot-Marie a confirmé son existence et les conclusions de cet exercice. "L'étude que j'ai demandée à l'Etat-Major des armées, visait à recenser, sans considération de coûts, l'ensemble des besoins qui pouvaient apparaître nécessaires ou utiles à l'horizon 2020", a-t-elle expliqué tout en précisant que "c'est l'addition de ces besoins, et non la réalisation du modèle 2015, qui représenterait un coût supérieur de 40 milliards d'euros au niveau actuel des ressources consacrées à l'équipement militaire".

Aussi, selon elle, ce chiffre de 40 milliards d'euros "ne tient pas compte des arbitrages qui interviendront nécessairement entre certains de ces programmes d'équipement, du fait des redondances entre les besoins militaires couverts, ni des négociations de prix conduite par la DGA (Délégation générale pour l'armement du ministère de la défense), ni des enseignements tirés des opérations qui conduisent régulièrement à revoir certains besoins". Elle a rappelé à ce titre l'abandon de la version biplace de l'avion de combat Rafale pour la Marine, le retrait du système Sarigue et le remplacement de deux frégates anti-aériennes Horizon par deux frégates multi-missions. L'exercice 2020 visait également une économie de 30 milliards d'euros dans les équipements militaires.

Post-scriptum :

<http://www.latribune.fr/info/Alliot...>